



ASSOCIATIONS

Une nouvelle équipe aux « Ateliers des Bords de l'Aisne » :

Président : *Samuel Delotterie*

Bureau : *Gérard Dusuel, Bernard Safin, Joseph Loria, Dominique Hautcoeur, Patricia Okwieka.*

Un nouveau président au Syndicat d'Initiative :

Président : *Michel Daudin*

Bureau : *Alain Wehr, Pierre Mary, Sylviane Simon, Chantal Mary.*

Objets trouvés

Mars 2006 :

- 1 bague couleur argent

Avril 2006 :

- 1 montre homme
- 1 paire de lunette enfant

MANIFESTATIONS

(Sous réserve de modifications)

MAI 2006

- 8 : Cérémonie à 12 h au Monument aux Morts
- 11 : Rencontre (ouverte à tous) avec Monseigneur Marcel Herriot, de 17h30 à 20h, à la salle d'activités
- 12-13 : Loto des Archers
- 21 : Foire de Guignicourt
- 26-27 : Loto du Centre de Musique

JUIN 2006

- 3 : Portes Ouvertes le matin au relais Trottin Trottime
- 3 : Concours de boules en semi-nocturne
- 9-10 : Loto de Publi-Asso
- 10 : Kermesse de l'école primaire Menneville
- 16 : Assemblée Générale de l'USG Football
- 17 : kermesse de l'école maternelle
- 18 : Journée de l'Art au bord de l'Aisne
- 18 : Lecture de l'Appel au Monument aux Morts, à 11h30
- 23-24 : Loto de l'ADMR
- 24-25 : Tournoi de foot des jeunes
- Du 24 juin au 2 juillet : Tournoi « National Tennis Cup » par classements

JUILLET 2006

- 1-2 : Fête foraine
- 7-8 : Loto du Syndicat d'Initiative

Déchetterie



HORAIRES D'ÉTÉ :

à compter de début mai, et jusqu'au premier samedi d'octobre 2006

Lundi : de 14h à 18h30
Mercredi : de 14h à 18h30
Vendredi : de 14h à 18h30
Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h.

PERMANENCES

Point Villages 03 23 25 36 80

ANPE : 1^{er} jeudi du mois de 14h à 16h30 sur RDV.

PAS DE PERMANENCE EN MAI

Le 1^{er} Juin et le 6 juillet.

CAF : 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 9h à 11h30. Le 11 mai. Les 8 et 22 juin.

CRAM : le 3^{ème} jeudi de chaque mois de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et certains lundis après-midi. (sur RDV au 06 08 97 89 66)

Le jeudi 18 mai, le lundi 22 mai après-midi. Le jeudi 15 juin.

Mission locale : sur RDV 03 23 27 38 90 Le mardi matin.

Supplay : Chaque mercredi matin à partir de 10h15.

Relais Assistantes Maternelles : sur RDV le vendredi matin dès 9h30.

06 09 22 05 67 Marie PAMART ou au siège : 03 23 22 36 80

FERMETURE POUR CONGÉS DU POINT VILLAGES DU 2 MAI AU 8 MAI INCLUS.

En Mairie

Monsieur le Maire et Conseiller Général : le mercredi à 18h30.

Sécurité Sociale Maladie : le lundi de 9h15 à 12h15.

Accidentés du Travail : le 2^{ème} vendredi de chaque mois de 18h30 à 19h30.

Correspondant AIR : 2^{ème} samedi de chaque mois de 9h à 11h (pour orienter et conseiller les jeunes gens intéressés).

Monsieur DOSIÈRE René, Député de l'Aisne : 4^{ème} vendredi de chaque mois à 17h15

Aisne Habitat : 3^{ème} mercredi de chaque mois de 14h à 15h

Au centre social

Assistante sociale de la DIPAS : 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois de 14h à 16h

ADMR : chaque mardi de 13h30 à 15h30

PMI (Protection Maternelle et Infantile Consultation des nourrissons) :

4^{ème} mardi après-midi de chaque mois.

BIENVENUE

Melle **TAICLET Christelle**
8, rue de St Quentin

Mr **LAURENT Jean-Michel** et Mme **DAMAR Yurdagul**
4 ter, rue de St Quentin

Mr et Mme **FAROU Grégory**
16, rue Alfred Barbarre

Mr **WAVRANT Patrick** et Mme **BRABANT Agathe**
27, rue Richard Mortimer

Mr et Mme **WYGAS Jacques**
20, rue de Provisieux

ÉTAT CIVIL

Naissances à Reims

16.02.2006 : Dylan **BERNIER**
01.03.2006 : Lucas **HOCQUET**
20.03.2006 : Octave **COMPRA**
01.04.2006 : Charlotte **BIERNE**
06.04.2006 : Léa **THEENIVS**

Décès

10.03.2006 à Guignicourt : Raymond **LANDRAGIN**
Epoux de Francine **MAQUIN**
10.03.2006 à Reims : Alain **BAILLET**
Epoux de Marie **FRANCART**

GARDES MÉDICALES

Dr **CASALIS**
GUIGNICOURT 03 23 79 93 93

Dr **JEUDY**
CORBENY 03 23 22 47 87

Dr **KLEIBER**
GUIGNICOURT 03 23 79 83 44

Dr **OLOGODOU**
NEUFCHATEL 03 23 23 80 44

Cabinet médical
CORMICY 03 26 61 32 32

En l'absence de votre médecin traitant veuillez composer le 15, ce service vous mettra en rapport avec le cabinet de garde.



Guignicourt infos

Mairie
Tél. 03 23 25 36 60
www.guignicourt.fr
mairie-guignicourt@wanadoo.fr
Conception et impression :
Imprimerie Blond - Reims

Guignicourt infos

mai 2006 - N°93

Dimanche 21 Mai 2006

16^{ème} Foire de GUIGNICOURT

10h00 Course du Sucre

(Pédestre de 10 km
4 tours de 2.5 km)

Une partie sur route et l'autre sur chemins et pelouse des bords de l'Aisne



10h30 Ouverture de la Foire au public

11h00 Inauguration de la Foire

12h00 Restauration sous la Rotonde
Esplanade Jean Thouraud

Restauration assurée par les Établissements POITTEVIN

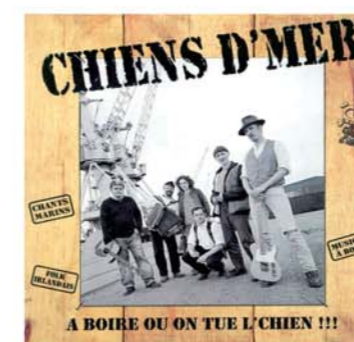
Défilé des Gilles de Charleroi

Entre la place de la Mairie et l'Esplanade Jean Thouraud



CHIENS D'MER
Folk Irlandais et Chants Marins

Orchestre
Brico Jazz



Entrée GRATUITE

GÉNÉRAL
CONSEIL
L' AISNE

Bulletin Communal d'Informations

LE CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 1^{er} Mars 2006

Conventions

- En raison du nombre croissant de demandes d'implantation au pôle d'activités et afin de desservir dans les meilleures conditions les projets industriels, la commune doit libérer les parcelles concernées des contraintes archéologiques. Une délibération autorise M. le Maire à signer une convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives et à mandater la redevance correspondante.
- La Commission Permanente du Conseil Général (en date du 17.10.2005) a fixé le coût du transport des élèves du Groupe Mortimer vers la cantine du Collège (aller seulement) à 422,58 € pour l'année scolaire 2005-2006. Délibération est prise afin d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention et à mandater la dépense correspondante.
- La commune ayant besoin, ponctuellement, d'une assistance administrative et financière, le Conseil Municipal retient la proposition de la société LB Collectivités Conseils. Durée de la convention 18 mois, taux horaire 120 € H.T. Le montant total de la mission ne pourra excéder 4000 € H.T.
- Le matériel pédagogique, à usage individuel, adapté à un élève présentant des déficiences sensorielles et motrices a été mis à sa disposition au groupe Prévert. Convention tripartite (Inspection Académique - Parents de l'enfant - Commune de Guignicourt). Afin de répondre à la demande d'extension de l'entreprise Florepi, la commune doit récupérer 4111 m² d'une parcelle initialement mise à la disposition de la SAFER (Convention de 2002). Une délibération autorise M. le Maire à signer l'avenant à cette convention.

Réunion du 29 Mars 2006

Comptes de gestion

Le Conseil approuve les comptes de gestion 2005 du receveur concernant la commune, le service d'assainissement, le camping et le pôle d'activités.

Budget primitif communal

Les résultats du compte administratif de l'année 2005 laissent apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 342 261,55 €
- un excédent d'investissement de 135 592,46 €
- des restes à réaliser pour 449 952,00 € entraînant un besoin de financement de 314 359,54 €.

Le Conseil décide d'affecter ces résultats au budget 2006, en réserve d'investissement pour 314 359,54 € et reporter en section de fonctionnement la somme de 27 902,01 €.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget communal se présentant comme suit :

Fonctionnement :

	BP 2006	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 465 046,00		1 465 046,00
Recettes	1 437 144,00	27 902,00	1 465 046,00

Investissement

	BP 2006	R. à réaliser	Rés. reporté	Total
Dépenses	503 100,00	623 307,00		1 126 407,00
Recettes	871 459,00	173 355,00	135 593,00	1 126 407,00

Modification de contrat de travail

Le contrat d'apprentissage de John Persinet se terminera fin juin 2006. Afin qu'il puisse poursuivre sa formation et obtenir son BAC Pro, option travaux paysagers, le C. M. décide d'augmenter son salaire à compter du 1^{er} mars 2006.

Demande de subvention

L'Institution Notre Dame de Liesse accueille, en maternelle et en primaire, des enfants domiciliés à Guignicourt. Cet établissement sollicite de la Commune une subvention au titre des dépenses de fonctionnement pour ces élèves.

Délibération défavorable à l'unanimité.

Syndicat des eaux

Le C. M. émet un avis favorable quant à l'adhésion de la commune de Juvincourt et Damary au Syndicat des Eaux de Guignicourt. Cette délibération annulant celle du 16/11/2005, prise par anticipation.

Encaissement de chèques

Autorisation d'émettre trois titres de recettes

SAFER de Picardie : 79,57 € et 1720,76 €

EDF : 1559,41 €

Pôle d'activités

Vu le tracé de la nouvelle voirie, la commune doit racheter 72 m² de terrain à la Société Florepi, pour un coût de 615,60 € hors frais de notaire.

PL.U.

Le C. M. se prononce favorablement sur le projet de PLU de la commune de Condé sur Suippe.

Questions diverses

- Pôle d'activités : État des lieux sur les ventes de terrains. Travaux d'aménagement.
- Requalification du camping : Délégation de service public
- Choix d'un livre de mariage : Cadeau aux futurs mariés.

Vote des taux Communaux

Les recettes d'une commune proviennent :

- de la part communale de nos impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle).
- des dotations de l'Etat.
- des subventions de l'Etat, de la région et du Département.

Pour 2006, les recettes provenant de la part communale des impôts locaux s'élèveront à 571 129,00 €, soit environ le quart des recettes.

Les dotations et subventions sont une redistribution des prélèvements de l'Etat (impôts sur le revenu, TVA, etc...) et de la Région et du Département (impôts locaux).

Pour les impôts locaux, chaque taxe est le résultat du produit de la base d'imposition par le taux.

La base d'imposition est un élément qui caractérise l'habitation, le terrain, etc., elle est fixée par l'administration des finances, elle augmente régulièrement tous les ans pour tenir compte de l'inflation. Le Conseil municipal n'a aucune action sur cette base.

Par contre, le taux est fixé par le Conseil municipal.

Une habitation dont la base d'imposition est 1000, le taux communal de la taxe d'habitation étant de 13,66 %, cela donne une part communale de la taxe d'habitation de 1000x0,1366 = 136,6 €.

Les recettes de la communauté de communes, du Département et de la Région obéissent au même principe et pour chaque taxe le contribuable reçoit un avis d'imposition unique regroupant les parts destinées à chaque collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal décide pour 2006 d'adopter les taux communaux donnés ci-dessous :

	Taux 2005	Taux 2006
Taxe d'habitation :	13,52 %	13,66%
Taxe Foncier bâti :	14,48%	14,62%
Taxe Foncier non bâti :	20,76%	20,97%
Taxe Professionnelle :	6,61%	6,68%

Tarifs communaux

Le Conseil adopte les tarifs communaux (concessions au cimetière, droits de place au camping, à la fête et au marché, locations des salles, tarifs de l'assainissement, etc...)

Budget pôle d'activités

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget du pôle d'activités équilibré en recettes et dépenses à 2 024 840 €.

Les dépenses résultent de la création d'une nouvelle voirie et des réseaux associés ainsi que les fouilles archéologiques obligatoires avant viabilisation. Les recettes proviennent de subventions et de la vente des terrains viabilisés.

Budget du camping

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget du camping résumé ci-dessous :

Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 99 098 €

Investissement : Dépenses = Recettes = 184 763 €

Budget assainissement

Le compte administratif 2005 laisse apparaître :

- un excédent d'exploitation de 447 264,08 €
- un excédent d'investissement de 84 470,51 €

Le Conseil décide d'affecter ces résultats en excédent reporté destiné à couvrir les futurs investissements (amélioration du réseau et nouvelle station d'épuration).

Le Conseil vote à l'unanimité le budget de l'assainissement se présentant comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses=Recettes=574 948 €

Section d'investissement

Dépenses =Recettes=115 938 €

Autres décisions

- Possibilité de travail à temps partiel pour le personnel communal suivant la réglementation en vigueur.
- Promesses de ventes de terrains au pôle d'activités à la société FLOREPI pour une extension de ses installations et à la société ARDEN'GLACES pour une nouvelle implantation.
- Convention d'occupation de l'ancien atelier municipal par le syndicat d'initiatives.
- Rémunération du gestionnaire du terrain de camping.

C.C.A.S.

Les couples ou personnes seules retraitées peuvent bénéficier d'avantages alloués par le C.C.A.S. ; à savoir : *dégrèvements sur les factures eau et assainissement et bons de combustibles ou alimentation.*

L'attribution de ces avantages est soumise à certaines conditions de ressources. En raison de l'augmentation au 1^{er} janvier 2006 de ces barèmes, vous trouverez ci-dessous les revenus mensuels retenus pour prétendre à ces dégrèvements.

- 719 euros pour une personne seule (plafond de ressources d'allocation supplémentaire + 15%).
- 1150 euros pour un couple (plafond de ressources d'allocation supplémentaire + 5%).

Les demandes sont à déposer en mairie auprès du C.C.A.S. Fournir les justificatifs de toutes les ressources des trois derniers mois, l'avis de non imposition sur les revenus 2004 et le double de la déclaration d'impôts sur les revenus 2005.



Collecte de Sang

Le véhicule technique de l'EFS stationnera
sur l'esplanade Jean Thouraud,
le mardi 23 mai 2006, de 16 h à 19 h.
L'Etablissement Français du Sang remercie, par avance,
tous ceux qui se présenteront.

Impôt sur le revenu



Une nouveauté cette année : vous recevrez votre déclaration d'impôts préremplie.

Certains revenus, connus de l'administration, seront déjà imprimés sur cette déclaration. Il s'agit des salaires, des retraites, des allocations de chômage et des indemnités journalières de maladie. Pour cette raison, **vos déclaration vous parviendra au début du mois de mai.**

Vous êtes invités à déposer votre déclaration d'impôt au plus tôt, afin d'obtenir votre avis d'imposition plus rapidement.

Et n'oubliez pas, télédéclarer c'est beaucoup plus simple !

www.impots.gouv.fr

Madame BERCHAUD, Contrôleur des Impôts, assurera une permanence

à la mairie de Guignicourt le jeudi 4 mai 2006, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

« Temps de la Retraite »

**Une réunion, organisée par
la CRAM Nord-Picardie,
pour la préparation à la retraite,
se tiendra à la mairie, salle du haut,
le mercredi 10 Mai 2006
de 9 h 30 à 12 h.**